

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF2982

présenté par

M. Le Coq, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 48

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les députés LFI-NFP souhaitent supprimer le plafond d'emplois pour les opérateurs de l'État.

Le projet de loi de finances prévoit une suppression de 1 005 postes chez les opérateurs de l'État, dans une pseudo-logique de « rationalisation administrative » qui n'est jamais qu'une casse des services publics.

Pourtant, ces fonctionnaires remplissent des missions qui servent l'intérêt général et doivent à ce titre être préservés. On retrouve parmi ces opérateurs que le gouvernement vise des grands établissements publics comme les universités, France travail, Météo France, le CNRS ou l'INSERM.

Après avoir déclenché une cabale médiatique contre certains de ces opérateurs, notamment les universités avec la chasse aux « islamo-gauchistes », les macronistes poursuivent un travail de sape avec ces suppressions d'emplois.

Pour les services de retour à l'emploi, la situation est intenable : avec 5,1 millions de personnes en recherche d'emploi de catégorie A, B ou C, les conseillers dits "renforcés" suivent en parallèle 70 demandeurs d'emploi, les conseillers "guides" doivent suivre en parallèle 150 personnes, et les conseillers "de suivis" doivent assurer le suivi de 200 à 350 personnes. Un tel volume de suivi par employé ne permet pas un travail personnalisé, cas par cas, permettant d'aider au mieux les demandeurs d'emploi. Et pourtant, c'est dans ces effectifs que le gouvernement souhaite tailler au nom du déficit. Ce travail à contre-sens ne fera que renforcer les inégalités dans la recherche d'emploi, et se soldera par un manque à gagner important pour l'Etat en impôt sur le revenu, et pour la sécurité sociale en cotisations.

Nous proposons donc de supprimer ces blocages de recrutement pour l'ensemble des opérateurs de l'État, et plus largement de mettre fin à la logique néolibérale de casse des services publics.